

Reçu de la Sous-Prefecture  
le 20/06/23

Décision : 2023- 215

Nomenclature : 8-9

DÉCISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN  
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE  
POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS  
CULTURELLES ANIMEES PAR MADAME  
NOEMIE VAAST DE L'ASSOCIATION  
RECUP'ART.

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en  
date du 25 mai 2020, décidant l'application  
des dispositions prévues à l'article L.2122-22  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales.

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre  
2022 portant délégations à des Adjoints au  
Maire,

Considérant que les actions culturelles  
animées par Madame Noémie VAAST, de  
l'association Récup 'Art, auront lieu le samedi  
13 mai à Meurchin, le mercredi 17 mai à  
Avion, le mercredi 31 mai à Lens, le mercredi  
7 juin à Billy Montigny et le mercredi 5 juillet  
matin à Loos-en-Gohelle et l'après-midi à  
Méricourt à destination du tout public à  
partir de 6 ans.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** – Dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Communauté d'agglomération de Lens/Liévin dédié à la lecture publique et à la mise en œuvre du Contrat Territoire Lecture, la ville de LENS en partenariat avec les communes d'Avion, Billy Montigny, Loos en Gohelle, Méricourt et Meurchin a déposé un projet dont l'item est « Animaux fantastiques » qui a retenu l'attention du jury. La ville de Lens, en tant que porteur de l'opération a obtenu une subvention de 8 000 €. Dans ce cycle d'animation, des ateliers d'illustrations sur les 6 sites seront animés par Madame Noémie VAAST. C'est pourquoi, il sera conclu et signé un contrat de prestation de services pour la mise en place d'actions culturelles, entre la ville de LENS et Madame Noémie VAAST de l'association Récup 'Art, domiciliée 34, rue Bernard Palissy 62400 BETHUNE. Ces ateliers se dérouleront les samedi 13 mai à la médiathèque de Meurchin, mercredi 17 mai à la médiathèque d'Avion,

mercredi 31 mai à la médiathèque de Lens, mercredi 7 juin à la médiathèque de Billy Montigny et mercredi 5 juillet à l'Espace de Vie Sociale le matin et à la médiathèque de Méricourt l'après-midi, à destination du tout public à partir de 6 ans.

**ARTICLE 2** - La ville de LENS, en contrepartie de ces prestations visées à l'article 1, et à la réalisation d'ateliers de récupération, versera à Madame Noémie VAAST la somme de 2100 € TTC comprenant les 6 ateliers et les déplacements Allers/Retours de Béthune aux lieux d'animation. Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de facture enregistrée sur chorus pro, sur le compte bancaire remis à cet effet.

**ARTICLE 3** – Les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023, nature 611.

**ARTICLE 4** – la décision « fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** – Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, Pôle vie locale-Réussite et solidarité-Projet social et Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 20 juin 2023

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué à la Culture



Helene CORRE

Hélène CORRE